

## Compte rendu du Bureau

---

Réunion du 29 septembre 2015 à Pouzol

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule s'est réuni à 14h dans les locaux de la Communauté de communes du Pays de Menat à Pouzol sous la présidence de M. ESTIER. Il remercie toutes les personnes présentes.

### ORDRE DU JOUR

- Bilan du RDV avec M. le Préfet
- Finalisation des textes de la brochure explicative du SAGE
- Réflexion sur le contenu du journal de la Sioule
- Avis sur les déversements de saumons effectués en Loire-Bretagne
- Questions diverses/ informations : dossiers de déclaration/autorisation, déménagement à Ebreuil, étude tête de BV, PAEC Combrailles...

## LISTE DES PRESENTS

NOM			REPRESENTANT	PRESENCE
Monsieur	Pascal	ESTIER	Mairie des Ancizes-Comps (63)	Présent
Madame	Nicole	ROUAIRE	Conseil Régional d'Auvergne	Excusée
Madame	Anne-Marie	DEFAY	Conseil Général de l'Allier	Excusée
Monsieur	Daniel	SAUVESTRE	Mairie de Châteauneuf-les-Bains (63)	Excusé
Monsieur	Gilles	JOURNET	Communauté de communes en pays St-Pourcinois (03)	Excusé
Monsieur	Jean	MICHEL	SMAD des Combrailles	Excusé
Monsieur	Pierre	A. TERITEHAU	SMAT du Bassin de la Sioule	Excusé
Madame	Agnès	MOLLON	PNR des Volcans d'Auvergne	Excusée
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier	Excusé
Monsieur	Christian	BAYET	Fédération du Pêche du Puy-de-Dôme	Excusé
Monsieur	Maurice	LEDRAPIER	Délégation Régionale D'EDF	Présent
Monsieur	Bernard	DEVOUCOUX	FRANE	Excusé
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	Présente
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	Excusée
Madame	Sandrine	COULAUD	DREAL Auvergne	Présente
Monsieur	Olivier	SIMEON	Agence de l'Eau Loire Bretagne	Excusé
Monsieur	Bernard	DUVERGER	SMADC	Présent
Monsieur	Rodolphe	RIDEAU	Conseil Départemental 03	Présent
Madame	Mathilde	MORMAND	Conseil Départemental 63	Présente
Madame	Mylène	ROSSIGNOL	SMAD des Combrailles	Présente
Madame	Céline	BOISSON	EP Loire	Présente

## BILAN DU RDV AVEC M. LE PREFET

M. le Préfet du Puy-de-Dôme a reçu les présidents des CLE des SAGE Sioule, Allier aval et Dore le 9 septembre 2015. L'objectif de ce rendez-vous était d'informer M. le Préfet sur les difficultés rencontrées par les CLE en phase de mise en œuvre et d'engager une réflexion commune afin de travailler en toute transparence et de renforcer la légitimité des CLE sur leur territoire. Pour cela, M. ESTIER insiste sur la nécessité de faire circuler toutes les informations entre les services de l'Etat et la CLE le plus en amont possible (dossiers réglementaires, données, PV, ...) pour que les élus, notamment, ne se retrouvent pas dans une situation parfois embarrassante face à la population. La crédibilité des CLE, et notamment celle des présidents, en dépend.

Céline BOISSON ajoute qu'une réunion de MISEN élargie aux CLE devrait avoir lieu prochainement pour définir une méthode de travail entre les CLE et les services de l'Etat.

Audrey NADALLE souligne qu'à la DDT, la transmission de tous les dossiers y compris les dossiers de déclaration n'est pas compatible avec les moyens humains actuels. Toutefois, elle reconnaît que des automatismes devront être pris pour faciliter la transmission des informations.

Pascal ESTIER lui répond que les moyens humains du collège des élus de la CLE sont motivés et bénévoles.

Maurice LEDRAPPIER ajoute que cet effort de transparence devra être mené par l'ensemble des services (DDT, DREAL, ...)

Rodolphe RIDEAU demande si ce rapprochement MISEN-CLE sera également mis en place dans le département de l'Allier.

Céline BOISSON précise que cette demande a été faite directement à M. le Préfet. En réponse, il a indiqué qu'il sera difficile de réunir une MISEN interdépartementale.

## FINALISATION DES TEXTES DE LA BROCHURE EXPLICATIVE DU SAGE

Céline BOISSON rappelle qu'un 1<sup>er</sup> projet de brochure « l'essentiel du SAGE Sioule » a été présenté au printemps puis soumis à avis auprès des différentes catégories d'acteurs durant l'été. Cette 2<sup>ème</sup> version intègre les remarques formulées.

Les remarques suivantes sont formulées :

- Remplacer le terme « règles » par « article »
- Ajouter une page spécifique sur les articles du règlement en précisant qu'il s'applique à tous et ainsi supprimer les références aux articles du règlement dans les différents tableaux.
- Expliciter les colonnes des tableaux (objectif/disposition du SAGE/Contenu) dans un mode d'emploi
- Remplacer la dernière colonne « nature d'intervention » (maître d'ouvrage, vigilance, information) par un code couleur ou un pictogramme pour plus de clarté
- Ajouter un texte explicitant le lien entre SAGE et Contrat territorial
- Concevoir la brochure sous forme d'onglet ou d'intercalaire pour permettre aux différents acteurs d'accéder directement à la partie les concernant
- Alléger le contenu de la colonne « contenu »
- Supprimer la phrase « je peux également participer à la gestion des inondations (barrage EDF) » dans la partie le SAGE Sioule et les industriels
- Ajouter la disposition 4.1.1 sur les inondations pour les industriels et les collectivités
- Regrouper les tableaux « propriétaire » et « riverain » d'un cours d'eau

Céline BOISSON précise que la conception graphique sera réalisée par une agence de communication pour garantir une lecture agréable et intuitive de la brochure. Le format A5 fermé/A4 ouvert semble le plus pertinent pour ce type de brochure. La brochure sera diffusée à l'ensemble des communes, communautés de communes, syndicats, représentations professionnelles, ... Le nombre d'exemplaires mis en libre-service sera fonction du budget disponible. Elle sera également téléchargeable sur le site Internet du SAGE.

Audrey NADALLE suggère d'informer dès maintenant les collectivités de l'édition de cette brochure pour qu'elles puissent en faire écho dans leur prochain bulletin d'information.

**Les textes ainsi formulés et le format sont validés par les membres du Bureau.**

## VALIDATION DE LA CHARTE GRAPHIQUE

*La charte graphique (logo, couleur, typographie) est validée sans remarque.*

## REFLEXION SUR LE CONTENU DU JOURNAL DE LA SIOULE

Céline BOISSON rappelle que l'édition annuelle d'un journal de la Sioule est prévue au plan de communication du SAGE. Il a vocation à regrouper la communication du SAGE et du Contrat territorial.

Pour 2015, le Bureau propose le contenu suivant :

- 1<sup>ère</sup> page : sous forme d'une « une » de journal avec un édito des 2 présidents, un sommaire et une mise en évidence des articles importants
- Double page intérieure : à partager entre le SAGE et le Contrat. Pour le SAGE, rappeler l'approbation, mettre en avant la concertation et la communication (plan de communication, forum, rendez-vous de l'eau, ...), faire un point sur les avis formulés et leur intégration dans les décisions administratives, ...
- Dernier page : faire un « zoom sur... » les têtes de bassin, leurs valeurs, qu'est-ce que le bon état, les perturbations, ... en s'appuyant sur le montage photo de Vincent JOURDAN (cf. Rendez-vous de l'eau du 25 septembre 2015)

L'objectif de ce journal est de mettre en avant les réalisations de la CLE et des maîtres d'ouvrage du Contrat via des paroles d'acteurs. Le « zoom sur... » a pour but d'apporter des connaissances supplémentaires et de sensibiliser les acteurs sur une problématique.

L'impression sera réalisée sur un format type journal. La liste de diffusion est à finaliser.

## AVIS SUR LES DEVERSEMENTS DE SAUMONS EFFECTUES EN LOIRE-BRETAGNE

Dans le cadre du PLAGEPOMI du bassin de la Loire, le marché des opérations temporaires de soutien d'effectifs en saumon dans le bassin de la Loire 2014-2016 arrive prochainement à terme. Afin de renforcer l'ancrage territorial de ces opérations, la DREAL de bassin et l'Établissement public Loire consultent les acteurs locaux avant la réécriture d'un nouveau marché pour la période 2017-2019.

L'avis de la CLE du SAGE Sioule a alors été sollicité par mail daté du 7 août 2015 et doit être rendu avant le 30 octobre 2015. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis. Le dossier a fait l'objet d'une présentation en Bureau le 29 septembre 2015.

A l'issue de cette présentation, les membres du Bureau :

- **Considèrent que le bassin de la Sioule est largement concerné par ces opérations de déversements temporaires de saumon.** En effet, entre le Barrage de Queuille et Jenzat, environ 110 000 alevins de saumon sont déversés sur une vingtaine de secteurs parmi les 46 identifiés comme favorables et pouvant potentiellement accueillir près de 300 000 alevins. L'axe Sioule représente ainsi 16% de la capacité d'accueil du bassin Loire-Bretagne et 25% du bassin de l'Allier.

- **Considèrent que les connaissances actuelles sur le bassin de la Sioule sont insuffisantes pour permettre d'avoir un recul suffisant pour émettre un avis objectif et complet sur ces opérations.** De ce fait, le bureau ne souhaite pas remplir le questionnaire fourni.
- **Soulignent que, dans le cadre du suivi écologique du barrage de Queuille 2016-2020, l'impact des éclusées sur le milieu (hydrologie, morphologie), la qualité des eaux (température, oxygène, ...) et les espèces piscicoles (saumon, frayères, zones d'échouage, ...) sera mieux appréhendé.** Ce suivi est inscrit dans l'arrêté préfectoral portant règlement d'eau du barrage et fait suite à une demande des acteurs locaux qui ont observé qu'en aval du Barrage, les populations de saumon ne correspondent pas à celles attendues.
- **Soulignent que, suite à l'arasement du seuil du Pont de Menat, la capacité d'accueil du radier est significativement accrue.** Les travaux, portés par la Communauté de communes du pays de Menat, se sont déroulés en octobre 2013.
- **Soulignent qu'une station de comptage à saumon est en cours d'installation au barrage de Moulin Breland avec pour objectif une mise en service dès 2016.** Cette station a pour objectif de mieux connaître les flux migratoires de saumon sur l'axe Sioule.

Le Bureau de la CLE du SAGE Sioule émet un **AVIS FAVORABLE AVEC 2 RECOMMANDATIONS** pour l'écriture du futur cahier des charges pour les opérations de soutien d'effectifs de saumon.

#### Recommandations

- Inscrire une clause de révision des points de déversement et des quantités d'alevins pour permettre, suite aux premiers résultats du suivi écologique du barrage de Queuille, des adaptations en cours de marché.
- Mettre à jour la capacité d'accueil du radier du pont de Menat.

L'avis est joint au présent compte-rendu.

## QUESTIONS DIVERSES/ INFORMATIONS

#### Dossiers de déclaration/autorisation

A ce jour, la CLE a reçu pour information 18 dossiers de déclaration.

Suite à l'avis ni favorable, ni défavorable du Bureau sur le curage des atterrissements à Montfermy, EDF a choisi de ne pas réaliser cette opération.

La réserve formulée sur le projet de réaménagement des sables de Pontgibaud concernant la mise en place d'un suivi post-travaux du site a été repris dans l'avis de l'Autorité environnementale le 23 septembre 2015.

Les 2 recommandations du Bureau sur le protocole de suivi écologique du barrage de Queuille (localisation des stations et cohérence des suivis) ont été intégrées au protocole qui sera validé prochainement.

### **Etude fêtes de bassin**

Les demandes de subvention ont été envoyées cet été et seront étudiées d'ici fin octobre. La consultation des bureaux d'étude sera lancée dans les jours qui viennent.

### **PAEC Combrailles**

En 2014, l'ONF avait déposé un projet agroenvironnemental et climatique sur les gorges de la Sioule. Ce projet avait été refusé car il était axé uniquement sur un enjeu biodiversité.

Suite à l'appel à projet 2015 lancé par la Région, le SMAD des Combrailles a souhaité déposer un projet plus large portant sur les enjeux eau, zones humides et biodiversité. La présélection des dossiers est en cour.

La séance est levée à 17h.